



**CONSEIL DE QUARTIER
DES JÉSUITES
RAPPORT ANNUEL 2017**

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER

Rapport annuel 2017
Conseil de quartier des Jésuites

10 avril 2018

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président	3
Introduction	5
1. Le conseil de quartier des Jésuites	6
1.1 Les limites du quartier	6
1.2 Composition du conseil d'administration.....	7
1.3 Fonctionnement du conseil de quartier	7
1.4 Conseillers municipaux.....	8
1.5 Consultations publiques	8
2. Réalisations	8
2.1 Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec.....	8
2.2 Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme	9
2.3 Organisation d'une conférence.....	9
2.4 Opportunités de projets	9
2.5 Conseil d'arrondissement	10
2.6 Page Facebook	10
2.7 Journal Le Charlesbourg Express	10
3. Un plan d'action	11
4. Sommaire financier	11
Annexe 1 : Plan d'action 2017-2019	12
Annexe 2 : États financiers	13
Annexe 3 : Mémoire Participation publique	15

MOT DU PRÉSIDENT

En 2017, le conseil d'administration a mené plusieurs activités comme vous le constaterez à la lecture des pages qui suivent. Je voudrais toutefois attirer une attention particulière sur trois de ces actions en raison du fort potentiel structurant qu'elles portent. Il s'agit de démarches entreprises pour doter le quartier d'une place publique de rassemblement et pour souligner, aux autorités, l'importance de conserver la vocation des terres agricoles des Sœurs de la Charité. À celles-ci, s'ajoute le travail effectué pour maintenir la possibilité pour les citoyens de se faire entendre et de participer au débat lorsqu'un projet de développement exige une modification de zonage.

En 2016, lors d'une rencontre publique de consultation, des citoyens et organismes du quartier nous ont manifesté leur intérêt pour une place publique animée dans le quartier permettant aux usagers d'échanger et éventuellement de tisser des liens. En 2017, le conseil d'administration a entrepris des démarches pour former un partenariat solide en mesure de mener à bien un tel projet. Celles-ci ont dans l'ensemble été très positives, mais un problème de dernière minute, comme vous pourrez le constater à l'intérieur du document, a ralenti notre élan. Beaucoup de travail reste à faire, mais nous espérons toujours être en mesure de doter le quartier d'une telle Place dans un proche avenir.

Par ailleurs, le projet de Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec propose le dézonage des terres agricoles des Sœurs de la Charité. Dans un mémoire présenté à la séance de consultation sur le sujet, le conseil d'administration a fait connaître, aux autorités, son désaccord. Ces terres, situées à la limite est de notre quartier, représentent un morceau important du patrimoine québécois. Avec un peu d'imagination, elles pourraient, par exemple, être à la base d'un complexe agrotouristique pouvant éventuellement devenir un moteur socio-économique important pour notre quartier comme pour l'ensemble de l'arrondissement Charlesbourg.

Enfin, le conseil d'administration a joint sa voix à celles d'autres conseils de quartier de la Ville de Québec pour dénoncer l'intention du gouvernement du Québec de retirer la possibilité d'avoir recours au processus référendaire lorsqu'une modification au plan de zonage semble comporter des désagréments importants. Cette opposition, aussi partagée par plusieurs autres groupes, a amené le gouvernement à exiger des villes qu'elles remplacent le processus référendaire par une politique de participation publique définie par règlement. Le regroupement des conseils de quartier a aussi fait parvenir au gouvernement des commentaires afin de s'assurer que, dans chaque milieu, la politique donne aux citoyens une véritable voix dans la conception des projets et l'aménagement harmonieux de leur environnement.

Ces actions et toutes les autres mentionnées dans ce rapport ont nécessité beaucoup d'efforts et d'engagement de la part des bénévoles qui composent le conseil d'administration et que je remercie. Il faut aussi souligner l'excellente collaboration du personnel de la Ville de Québec qui nous accompagne. Les noms de ces personnes apparaissent dans le rapport.

Enfin, je rappelle que le conseil d'administration sera encore plus efficace si d'autres personnes se joignent à notre équipe. En 2017, le conseil d'administration est formé de sept personnes alors que quatre postes demeurent vacants. Le conseil d'administration peut également former des équipes projets pour accélérer la réalisation de ses objectifs. Alors je lance une invitation à toutes les personnes qui ont à cœur le développement d'une vie de quartier animée et souhaitent

participer à la vie démocratique de notre ville de ne pas hésiter à s'engager. Nous serons très heureux de vous compter dans notre équipe.



Président | Conseil de quartier des Jésuites

Le 31 mars 2018

INTRODUCTION

Le rapport annuel présente les activités, les sujets de travail et les réalisations qui ont caractérisé l'exercice 2017 du conseil de quartier des Jésuites (CQJ).

Le plan d'action 2017 - 2019 a guidé le travail au cours de l'exercice 2017. Une fois de plus, le conseil d'administration (CA) a visé à favoriser la visibilité du CQJ tout en privilégiant les activités associées à la connaissance du milieu et aux actions propres à améliorer la qualité de vie dans le quartier.

À la suite de l'élection survenue en avril 2017, le CA a tenu plusieurs rencontres afin de préciser les caractéristiques des activités à privilégier.

Au cours de cet exercice, le CQJ n'a reçu aucune demande d'opinion ou d'avis concernant une modification de zonage. Il s'est toutefois senti concerné par les consultations menées par la Ville de Québec. Avec d'autres conseils de quartier, il a collaboré à la préparation et à la présentation de mémoires concernant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec. Il a également suivi les travaux concernant le Plan de mobilité durable.

De plus, à la suite de la modification de la Charte de la Ville de Québec, le CQJ, toujours en collaboration avec d'autres conseils de quartier, a réagi au projet de loi 122 (Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter, à ce titre, leur autonomie et leurs pouvoirs) prévoyant l'abolition du processus référendaire et au projet de Règlement visant à encadrer le processus de consultation publique.

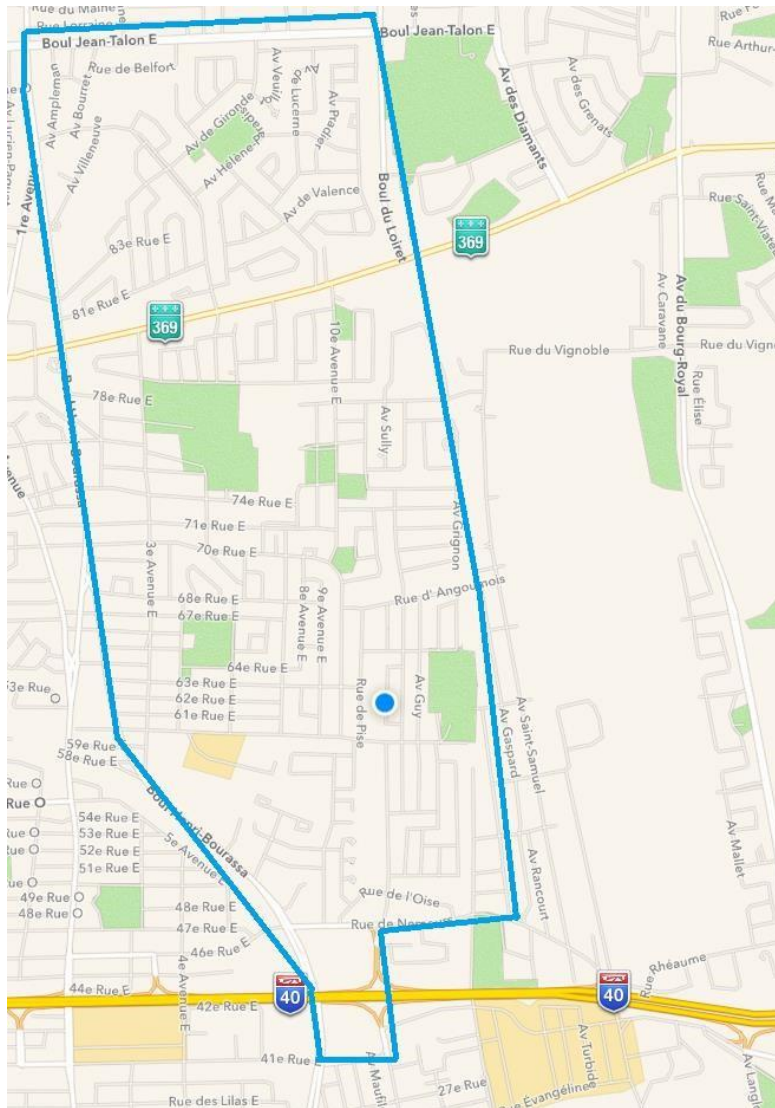
Enfin, le CQJ a exploré, avec des intervenants du milieu, des opportunités de projets axés sur la qualité de vie dans le quartier.

1. LE CONSEIL DE QUARTIER DES JÉSUITES

Le conseil de quartier des Jésuites se veut une instance de consultation privilégiée par la Ville de Québec. Pour la population représentée, il s'avère un moyen de faire valoir ses opinions concernant son milieu et sa qualité de vie. Il est appelé à jouer un rôle de concertation auprès des organismes du milieu. Il peut aussi prendre des initiatives pour stimuler le développement intégré et viable du quartier. Une fois par mois, sauf en juillet et août, il tient une assemblée publique.

Le CA du conseil de quartier peut, à l'occasion, former des comités de travail auxquels des citoyens et des citoyennes sont, au besoin, invités à contribuer.

1.1 Les limites du quartier



1.2 Composition du conseil d'administration

Le règlement actuel prévoit que le conseil d'administration du conseil de quartier peut compter un nombre total de 11 personnes, soit :

- Quatre hommes et quatre femmes : ces personnes sont élues pour un mandat d'une durée maximale de deux ans ;
- Trois personnes cooptées (nommées par le conseil d'administration).

L'élection nécessaire à la formation du CA du CQJ a eu lieu lors de l'assemblée générale annuelle, tenue en avril 2017.

Pour l'exercice 2017, sept personnes élues ont composé le conseil d'administration. En décembre 2017, un administrateur a démissionné et un nouveau, par voie de cooptation, s'est ajouté. Les responsabilités prévues ont ainsi été assumées :

- M. Michel Voisard, président
- Mme Monique Gagnon, vice-présidente
- M. Charles-Eugène Bergeron, secrétaire et administrateur du site sur Facebook, secrétaire (jusqu'en décembre 2017)
- M. Jean-Pierre Gagnon, trésorier
- Mme Véronique P. Hunter, secrétaire et administratrice du site sur Facebook
- Mme Erika Neptune, administratrice
- M. Richard Bouchard, administrateur (depuis décembre 2017)
- M. Windor Dorméus, administrateur

Les deux conseillers municipaux dont le district chevauche en partie le territoire du quartier des Jésuites participent aux activités du conseil de quartier. Ils n'ont, toutefois, aucun droit de vote. Ces personnes sont :

- Madame Michelle Morin-Doyle, district électoral du Trait-Carré ;
- Monsieur Vincent Dufresne, district électoral de Saint-Rodrigue.

Enfin, une personne-ressource, monsieur Jacquelin Fraser, et par la suite, madame Hélène St-Pierre, tous deux conseillers en consultations publiques, délégués par la Ville de Québec, ont assuré la coordination et le soutien aux travaux du CQJ.

1.3 Fonctionnement du conseil de quartier

Au cours de l'exercice 2017, le CQJ a tenu huit assemblées.

Les rencontres ont eu lieu au bureau d'arrondissement de Charlesbourg, situé au 160, 76^e Rue Est, à la salle de la Cité. Le quorum a été atteint lors de chaque rencontre.

Le CQJ a toujours siégé et délibéré en public. Les votes concernant les appuis donnés et les actions, à tenir ou tenues, se sont toujours pris à main levée.

L'information concernant les rencontres (ordre du jour, procès-verbal, calendrier des rencontres) demeure disponible sur le site Internet de la Ville de Québec (Arrondissement Charlesbourg – Conseil de quartier des Jésuites).

Lors des assemblées publiques, le CA a présenté l'état d'avancement des travaux concernant le Plan d'action.

1.4 Conseillers municipaux

La participation des conseillers municipaux aux rencontres du CQJ contribue à favoriser la diffusion de l'information concernant aussi bien les projets, en cours ou à venir, que les services offerts par la Ville de Québec. Les échanges qui surviennent permettent souvent d'apporter les éclaircissements nécessaires par rapport aux préoccupations manifestées par les citoyens.

Lors des rencontres, les conseillers municipaux ont apporté de l'information concernant :

- les nouveaux aménagements des voies cyclables ;
- les fêtes : les spectacles et activités dans les parcs de l'arrondissement ;
- le choix et l'aménagement de places éphémères ;
- la requalification urbaine du boulevard Henri-Bourassa.

1.5 Consultations publiques

Au cours de l'exercice 2017, aucune demande d'opinion n'a été adressée au conseil de quartier. Notons que les recommandations demandées, par l'Arrondissement de Charlesbourg, concernent des projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme.

2. RÉALISATIONS

Pour assurer efficacité et pertinence dans ses actions, le CA privilégie la connaissance, en particulier, des aspects qui caractérisent et influencent la vie du quartier.

Participations à des activités

- **Formation**

Des administrateurs ont participé à la formation portant sur le zonage et l'urbanisme.

- **Table de concertation vélo des conseils de quartier de la Ville de Québec**

Le CQJ a continué de participer aux travaux de la Table de concertation.

Les sujets de travail et de réflexion ont concerné l'aménagement de corridors scolaires, l'organisation d'une voie cyclable dans le Vieux-Québec et les améliorations possibles au réseau. Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération et le fonctionnement de la Table de concertation figurent aussi parmi les sujets abordés.

2.1 Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec

En août, lors de la consultation sur le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec, le CA a préparé et présenté un mémoire qui insistait sur deux grands sujets, soit :

- le développement socio-économique de l'arrondissement de Charlesbourg ;
- la sauvegarde des terres agricoles des Sœurs de la Charité.

Les propositions avancées se veulent des solutions à envisager afin d'enrayer la congestion routière, de protéger la qualité de l'air et de favoriser le respect du patrimoine. Le mémoire du CQ des Jésuites peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Québec.

2.2 Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme

Le 10 juillet 2017, le Groupe de travail pour un cadre de référence en matière d'urbanisme participatif a déposé son rapport. Par la suite, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec a publié, dans la Gazette officielle du Québec, le 15 novembre 2017, un projet de Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Le règlement envisagé servira à fixer les exigences relatives au contenu d'une politique de participation publique à adopter par une municipalité. Il aura un fort impact sur la vie démocratique municipale. Pour cette raison, des conseils de quartier se sont regroupés pour faire part de leurs préoccupations, notamment, celle de préciser davantage des notions et dispositions associées au processus de participation à mettre en place par les municipalités (voir annexe 3).

Pour le regroupement des conseils de quartier, il importe que le règlement envisagé définisse de manière claire et précise les situations par rapport auxquelles différents types de mesures liées à la participation citoyenne sont requises. Il y a, en effet, lieu d'amener les municipalités à prévoir des modalités visant un champ large de situations.

Le CQJ n'a pas pu se prononcer, en assemblée, sur la recommandation du regroupement. Toutefois, à titre personnel, des administrateurs ont signifié leur appui.

2.3 Organisation d'une conférence

En août 2017, le CA a organisé une conférence intitulée *Reconstruire la ville et la banlieue sur elle-même*. Le conférencier était M. David Paradis, urbaniste, professeur et directeur – Recherche, formation et accompagnement de l'organisme Vivre en Ville. M. Paradis a abordé la consolidation et la densification des quartiers existants. Il a présenté des moyens ou aménagements permettant d'éviter l'étalement urbain et de favoriser l'optimisation des infrastructures déjà en place.

2.4 Opportunités de projets

Fort des résultats de la consultation des gens du milieu et en conformité avec son Plan d'action, le conseil d'administration a entrepris une démarche afin de proposer un projet favorisant la qualité de vie. Place éphémère et jardin, collectif ou communautaire, semblent offrir un certain attrait.

- **Place éphémère**

Depuis 2013, les Places éphémères se sont multipliées sur le territoire de la Ville de Québec. Toutefois, l'arrondissement de Charlesbourg n'en compte aucune. Le CA a voulu en savoir plus sur ce concept en invitant une personne du Service de l'aménagement et du développement urbain de la Ville de Québec pour faire une présentation lors de la réunion mensuelle du Conseil de quartier du mois d'octobre.

Constatant que ce type de projet répondait parfaitement à notre objectif de créer un lieu de rassemblement et de rencontre pour les résidents du quartier et que sa mise en place devait provenir d'une initiative citoyenne, le CA a entrepris plusieurs démarches afin de réunir les conditions favorables à sa concrétisation. Pour ce faire, le CA a obtenu la collaboration de deux personnes de la ville. Le CA a aussi mobilisé 5 organismes communautaires du quartier qui se sont montrés très intéressés à la mise sur pied d'une place éphémère.

Au début de janvier, toutes ces personnes s'étaient entendues sur un site à proposer aux résidents du quartier lors d'une rencontre publique. Or, ce choix n'a pas été accepté par les autorités de la Ville de Québec. Présentement, du personnel de la municipalité travaille à l'identification de lieux qui leur seraient acceptables. Le CA attend les résultats de cette opération pour poursuivre les travaux avec ses partenaires.

- **Jardin collectif ou communautaire**

Le Conseil d'administration a rencontré des représentants de l'organisme La Tomate joyeuse qui possède une grande expérience dans l'organisation des jardins collectifs. L'objectif était de vérifier la possibilité de réaliser un tel projet dans le quartier.

2.5 Conseil d'arrondissement

Afin de connaître davantage les sujets de préoccupation de la population et de la Ville de Québec, le CQJ a veillé à assurer une présence aux assemblées du conseil d'arrondissement.

De manière volontaire et par alternance, les membres du CA assistent à la majorité des assemblées du conseil d'arrondissement.

2.6 Page Facebook

Plusieurs publications ont paru sur la page Facebook afin d'assurer la visibilité du CQJ.

2.7 Journal Le Charlesbourg Express

Des articles ont été préparés et publiés dans l'hebdomadaire.

3. UN PLAN D'ACTION

Le plan d'action, prévu pour 2 ans, a guidé le cheminement du CA. Une révision a été entreprise. Des ajustements ont été apportés afin de tenir compte du résultat d'actions menées et des nouveaux besoins identifiés.

À la suite des échanges survenus avec les partenaires, le CA propose un nouveau Plan d'action, pour la période s'échelonnant de 2017 à 2019, lequel est présenté à l'annexe 2.

4. SOMMAIRE FINANCIER

En 2017, le CQ a dépensé 1 415 \$. Cette somme d'argent a servi à couvrir les frais de fonctionnement. Le rapport financier complet est présenté à l'annexe 3.

Au 31 décembre 2017, le CQ dispose d'une somme de 1 417 \$.

ANNEXE 1 : PLAN D'ACTION 2017-2019

Le conseil d'administration (CA) du conseil de quartier a mené une démarche de consultation qui a débuté en mars 2015 et qui s'est poursuivie tout au long de 2016. Cette opération a permis de déterminer les thèmes qui préoccupent le plus les citoyens et les représentants d'associations consultés, de déterminer des pistes d'action à privilégier et d'identifier des partenaires souhaitant accompagner la mise en œuvre.

Voici donc le plan de travail du CA pour les deux prochaines années. Des actions pourront s'ajouter si les conditions sont réunies.

Thème	Piste d'action possible	Action à réaliser par le CA seul ou en partenariat
La nature, les espaces verts et l'activité physique	<ul style="list-style-type: none"> - Jardins communautaires - Activités physiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Activité de marche - Rallye vélo
Un rapprochement avec les institutions d'enseignement et de loisirs présentes en grand nombre dans le quartier	<ul style="list-style-type: none"> - Patro de Charlesbourg - Cégep Limoilou (campus Charlesbourg) - Centre de formation professionnelle Fierbourg avec ses programmes touchant l'horticulture, l'arboriculture, le compostage - Les corporations de loisirs Guillaume-Mathieu, Saint-Rodrigue et Bourassa 	<ul style="list-style-type: none"> - Établir des contacts pour explorer les pistes de collaboration possible
Le besoin de créer un lieu et des activités de rassemblement, de favoriser la vie de quartier, l'inclusion sociale et l'échange intergénérationnel	<p><u>Lieux possibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Moulin des Jésuites - Parc de l'Oise - Place Chamonix - Parc au coin de la 10^e Avenue et de la 70^e Rue (affiche Rotary) 	<ul style="list-style-type: none"> - Bacs d'activités spontanées - Boîtes de livres à échanger - Installation de bancs de parc à certains endroits - Place éphémère - Parc canin
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier des lieux où le manque de trottoirs est problématique - Identifier des intersections où le temps alloué pour le passage des piétons est insuffisant - Identifier des zones très utilisées par les cyclistes et non sécuritaires, en conformité avec les objectifs de la Ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Déposer un rapport aux autorités compétentes

LE CONSEIL DE QUARTIER DES JÉSUITES

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

	<u>2017</u> \$	<u>2016</u> \$
Produits		
Subventions – Ville de Québec		
Fonctionnement	<u>2400 \$</u>	<u>1200 \$</u>
Charges	1414,98 \$	1114,46 \$
Fonctionnement		
Projets		
Excédent des produits par rapport aux charges	985,02 \$	85,54 \$
Actif net non affecté au début de l'exercice	<u>431,80 \$</u>	<u>346,26 \$</u>
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>1416,82 \$</u>	<u>431,80 \$</u>

ANNEXE 3 : MÉMOIRE PARTICIPATION PUBLIQUE